Ville de
CESSON
SÉVIGNÉ

Marché public

26M22-MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL EHPAD ET LA RÉNOVATION RÉHABILITATION DE LA RÉSIDENCE D'AUTONOMIE À CESSON-SÉVIGNÉ

Diffusion des réponses aux questions posées par les candidats préalablement à la remise des offres

Du 18/11/2026

Question N°1 (ajoutée le 27/10/2026) :

Bonjour,

Serait-il possible de visiter le site ? le cas échéant, pourriez-vous nous communiquer le contact et les modalités d'accès ? Vous en remerciant par avance.

Bien cordialement,

Réponse :

Bonjour,

Nous vous proposons d'effectuer la visite du site de la Résidence Automne le 12 novembre 2026, de 11 h à 12 h.

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à contacter l'équipe Bâtiment à l'adresse suivante : batiment@ville-cesson-sevigne.fr

Cordialement,

Question N°2 (ajoutée le 30/10/2026) :

Bonjour, Est-il possible d'avoir une autre date proposée ? Le 13 novembre par exemple Merci

Réponse :

Bonjour,

Pour toute demande concernant la visite, je vous invite à prendre directement contact avec l'équipe Bâtiment à l'adresse suivante : batiment@ville-cesson-sevigne.fr.

Cordialement,

Question n°3 (ajoutée le 03/11/2026)

• Le maître d'ouvrage attend-il du titulaire la réalisation effective des diagnostics techniques (structure, SSI, amiante, énergétique, etc.), ou uniquement la définition et la rédaction des cahiers des charges permettant leur réalisation ultérieure ? Cette clarification paraît nécessaire, dans la mesure où les diagnostics ne semblent pas disponibles au démarrage de la phase 1.

• La DPGF ne prévoit pas de poste distinct permettant de chiffrer les différentes hypothèses de montage opérationnel (loi MOP/maîtrise d'oeuvre classique, conception-réalisation, marché global de performance), pour la phase de programmation et la phase de consultation, or le travail à mener est différent selon les cas de figure. Comment le retranscrire dans les honoraires et les pièces de prix ?

Réponse :

En réponse à l'interrogation concernant la réalisation des diagnostics techniques, il convient de préciser la répartition des missions entre l'AMO et le maître d'ouvrage :

- **Rôle de l'AMO (Phase 1) :** Le titulaire de la présente mission d'AMO devra réaliser les investigations et diagnostics préalables nécessaires dès la Phase 1 (notamment les diagnostics techniques et réglementaires : structure, sécurité incendie, accessibilité, amiante, plomb, performance énergétique, ainsi que les études géotechniques, topographiques et de réseaux). Ces éléments permettront d'éclairer l'analyse comparative des scénarios.
- **Réalisation ultérieure :** Par la suite, lors de la Phase 3, l'AMO assistera également le maître d'ouvrage pour la mise en place des prestataires de services techniques spécialisés (contrôle technique, coordonnateur SPS, missions SSI, etc.).

En résumé, l'AMO a bien en charge la réalisation des diagnostics préalables dès le lancement de la Phase 1 afin d'objectiver l'état du site et de sécuriser les choix programmatiques.

En ce qui concerne les différentes hypothèses de montage opérationnel, afin de garantir la comparabilité des offres financières sur ce marché, il vous est demandé de structurer les offres pour la phase 3 en indiquant l'hypothèse d'un montage fondé sur une maîtrise d'offre classique suivie d'un marché de travaux séparés.

Question n°4 (ajoutée le 03/11/2026) :

Nous avons bien noté que la phase 2 doit notamment permettre à la maîtrise d'ouvrage de retenir le montage opérationnel et juridique de l'opération. Or, ce choix conditionne directement le contenu et l'ampleur des prestations à réaliser en phase 3 (« Assistance à la mise en œuvre du montage opérationnel retenu »), et donc les moyens à mobiliser par notre groupement.

Dans la mesure où le marché est prévu sous la forme d'un marché simple à prix forfaitaire, sans possibilité de présenter de variante, pourriez-vous nous préciser sur quelle hypothèse de montage et

de procédure de consultation les candidats doivent établir leur prix pour la phase 3 ? À défaut d'un montage prédéfini à ce stade, pourriez-vous indiquer les prestations et le niveau de mobilisation à intégrer au forfait afin que les offres puissent être chiffrées sur une base homogène et comparable ?

Merci de votre réponse

Réponse :

En ce qui concerne les différentes hypothèses de montage opérationnel, afin de garantir la comparabilité des offres financières sur ce marché, il vous est demandé de structurer les offres pour la phase 3 en indiquant l'hypothèse d'un montage fondé sur une maîtrise d'offre classique suivie d'un marché de travaux séparés.